

## PROCÈS-VERBAL

**Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 décembre 2021, à 20 heures.**

Sont présents :

Monsieur le maire André Beauregard

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard et Claire Gagné (par vidéoconférence), Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault (par vidéoconférence), Bernard Barré, David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, David Bousquet, Jeannot Caron et André Arpin (par vidéoconférence)

Est absente :

Madame la conseillère Annie Pelletier

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général, et madame Crystal Poirier, greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

De plus, concernant la tenue de la présente séance extraordinaire, avis public fut donné dans le journal *Le Courrier*, édition du 2 décembre 2021.

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe en vue de la présente séance, portant exclusivement sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022, le tout conformément à l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Résolution 21-762**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Pierre Thériault

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**



## BUDGET 2022 – PRÉSENTATION DU MAIRE

Monsieur le maire André Beauregard fournit aux personnes présentes des informations concernant le budget pour l'exercice financier 2022.

### Résolution 21-763

---

#### Budget 2022 – Adoption

CONSIDÉRANT la présentation faite préalablement du budget pour l'exercice financier 2022 par monsieur le maire André Beauregard;

Il est proposé par David Bousquet  
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu ce qui suit :

- De déposer et d'adopter le budget pour l'exercice financier 2022, tel qu'il apparaît au document intitulé « Prévisions budgétaires 2022 », et résumé comme suit :

#### **REVENUS**

- Taxes	90 673 238 \$
- Paiements tenant lieu de taxes	7 554 529 \$
- Transferts	3 521 946 \$
- Services rendus	12 653 967 \$
- Imposition de droits	4 312 000 \$
- Amendes et pénalités	2 084 000 \$
- Intérêts	823 189 \$
- Autres revenus	547 400 \$

#### **IMMOBILISATIONS**

- Produits de cession	65 948 \$
-----------------------	-----------

#### **FINANCEMENT**

- Financement à long terme des activités de fonctionnement	117 193 \$
--	------------

#### **AFFECTATIONS**

- Surplus accumulés	0 \$
- Surplus accumulés affectés	972 215 \$
- Réserves financières et fonds réservés	0 \$
- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	- 425 625 \$

**TOTAL DES REVENUS, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS** 122 900 000 \$

#### **CHARGES (INCLUANT AMORTISSEMENT)**

- Administration générale	12 076 271 \$
- Sécurité publique	19 671 932 \$
- Transport	20 412 309 \$
- Hygiène du milieu	30 047 350 \$
- Santé et bien-être	1 032 177 \$



- Aménagement, urbanisme et développement	9 846 848 \$
- Loisirs et culture	23 535 290 \$
- Frais de financement	<u>5 772 409 \$</u>
	<b>122 394 586 \$</b>
<b><u>AMORTISSEMENT</u></b>	- 22 356 774 \$
<b><u>FINANCEMENT</u></b>	
- Remboursement de la dette à long terme	6 468 433 \$
<b><u>AFFECTATIONS</u></b>	
- Activités d'investissement	12 279 175 \$
- Réserves financières et fonds réservés	3 764 580 \$
- Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	350 000 \$
<b>TOTAL DES CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS</b>	<b>122 900 000 \$</b>

Suivant la présente adoption du budget pour l'exercice financier 2022, un document explicatif sera publié dans un journal local diffusé sur le territoire de la municipalité, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et au paragraphe 8 de l'article 263 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-764**

---

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Jeannot Caron  
Appuyé par André Arpin

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la levée de la séance à 20 h 56.

**Adoptée à l'unanimité**